

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2017**

Depuis la loi ATR du 6 février 1992 (Administration Territoriale de la République), la tenue d'un débat d'orientation budgétaire s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel permettant de rendre compte de la gestion de la ville. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information aux conseillers municipaux.

Ainsi, le débat d'orientation budgétaire doit être effectué sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice (ROB) comprenant des informations sur les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel, et notamment des éléments sur la rémunération (NBI, régime indemnitaire, heures supplémentaires) et sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante (décret n°2016-841 du 24 juin 2016). Il doit aussi faire l'objet d'une publication dans les quinze jours suivant la tenue du débat par le conseil municipal. Le public sera avisé de la mise à disposition de ce document par tout moyen.

Ce rapport doit permettre au conseil municipal de discuter des grandes orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif voire au-delà pour les grands projets pluriannuels.

Le budget primitif 2017 devra intégrer au mieux les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies dans le cadre du Projet de Lois de Finances (PLF) 2017. La commune devra également prendre en compte les changements induits par les transferts de compétences de la commune de Villepreux à SQY. L'exercice 2017 est d'ailleurs marqué par la dissolution du budget annexe assainissement suite au transfert de cette compétence à l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines depuis le 1er janvier. En conséquence, il n'y aura pas de BP voté sur ce budget et les excédents seront repris dans le budget principal de la commune.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la présente séance du conseil municipal. Le vote définitif du budget primitif est prévu le 28 mars prochain.

# - Sommaire -

---

---

## Section I : Le contexte national

- Situation économique, déficit public et dette publique,
- Projet de loi de finances pour 2017.

## Section II : La situation financière de Villepreux

- Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement,
- Evolution des dépenses d'équipement,
- Evolution de la dette.

## Section III : Les orientations budgétaires pour 2017

- Les recettes de fonctionnement,
- Les dépenses de fonctionnement,
- Les dépenses d'investissement,
- Les recettes d'investissement.

## Section IV : Les orientations budgétaires de l'hôtel entreprises pour 2017

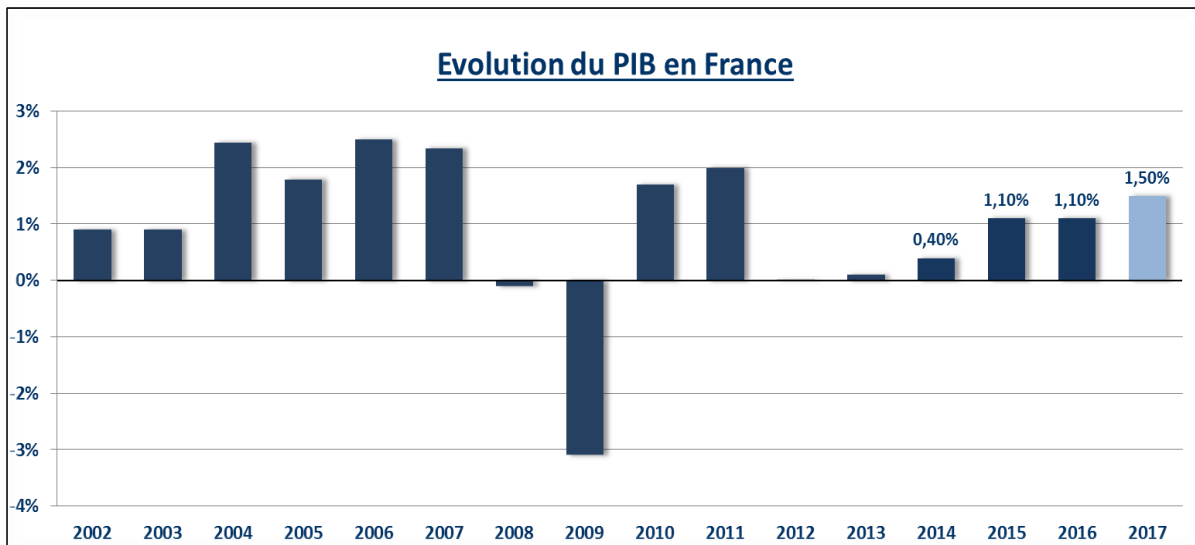
# Section I : Contexte national

## 1- Situation économique, déficit public et dette publique

### 1-1 Situation économique

- Croissance :

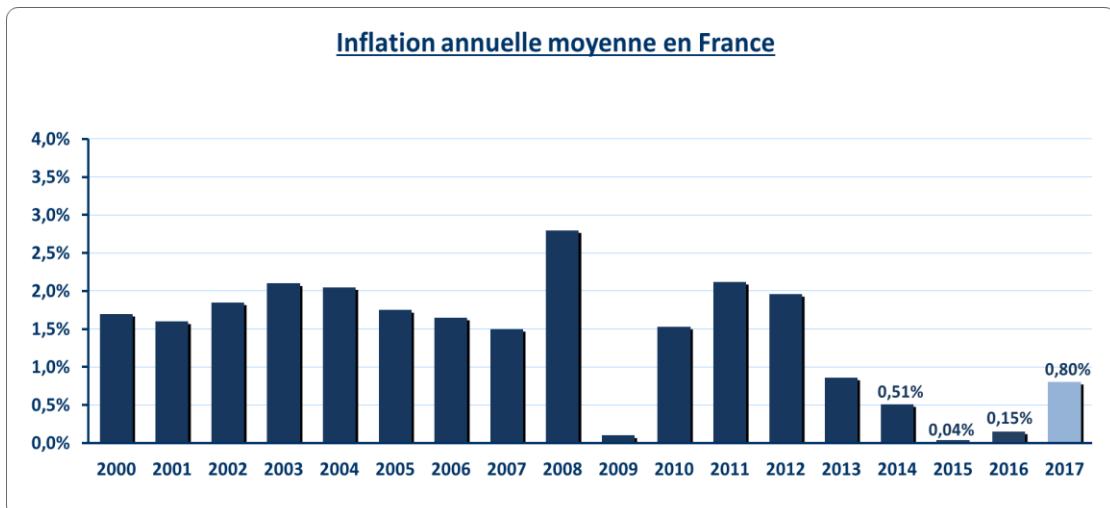
2016 a été une année marquée par une croissance toujours faible du PIB de la France (1.1%). Ce chiffre est inférieur à celui de la zone euro (1.6%).



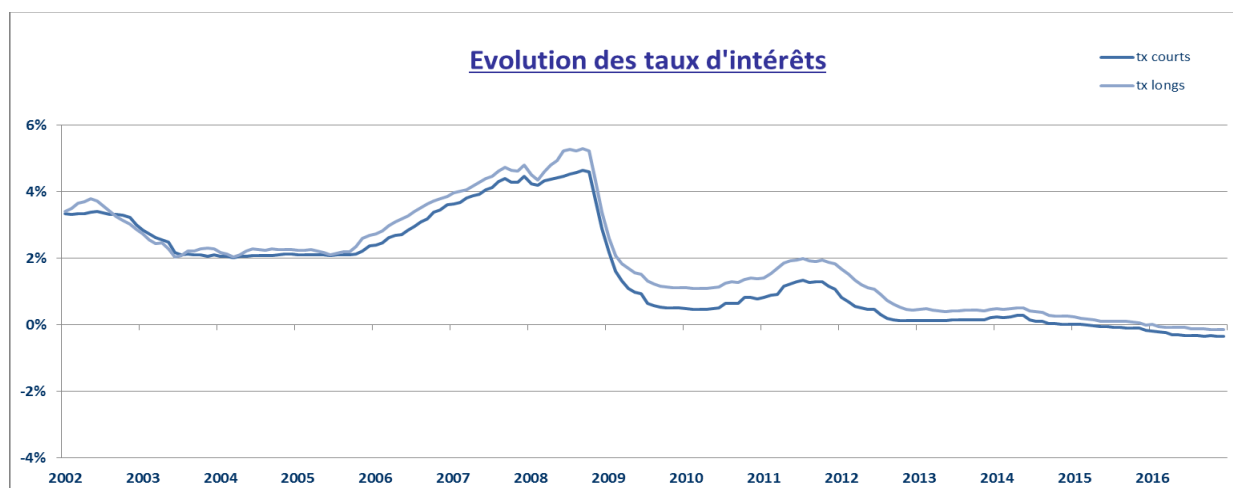
Pour 2017, le gouvernement vise une croissance de 1.5%, mais reste plus optimiste que la Commission européenne qui table sur un taux de 1.4% sur cet exercice.

- Inflation :

La hausse des prix hors tabac, estimée à 0.15 % en 2016, s'accélérerait à 0.8% en 2016.



- Les taux d'intérêts et le cours franc suisse/euro :

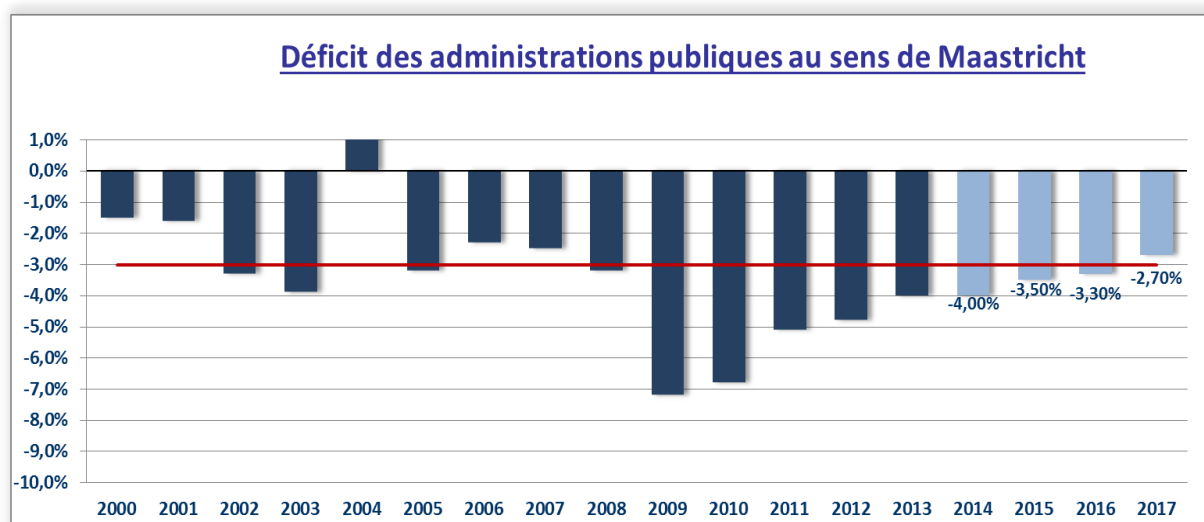


La banque centrale européenne a abaissé en mars 2016 son principal taux directeur au niveau historiquement bas de 0% (0.05 % entre 2014 et 2016). La parité euro/franc suisse, qui impacte la commune de Villepreux depuis 2001 en raison de ses deux emprunts indexés sur cet indicateur, s'élève à 1.0666 au 31 janvier 2016.

## 1-2 Déficit public et dette publique

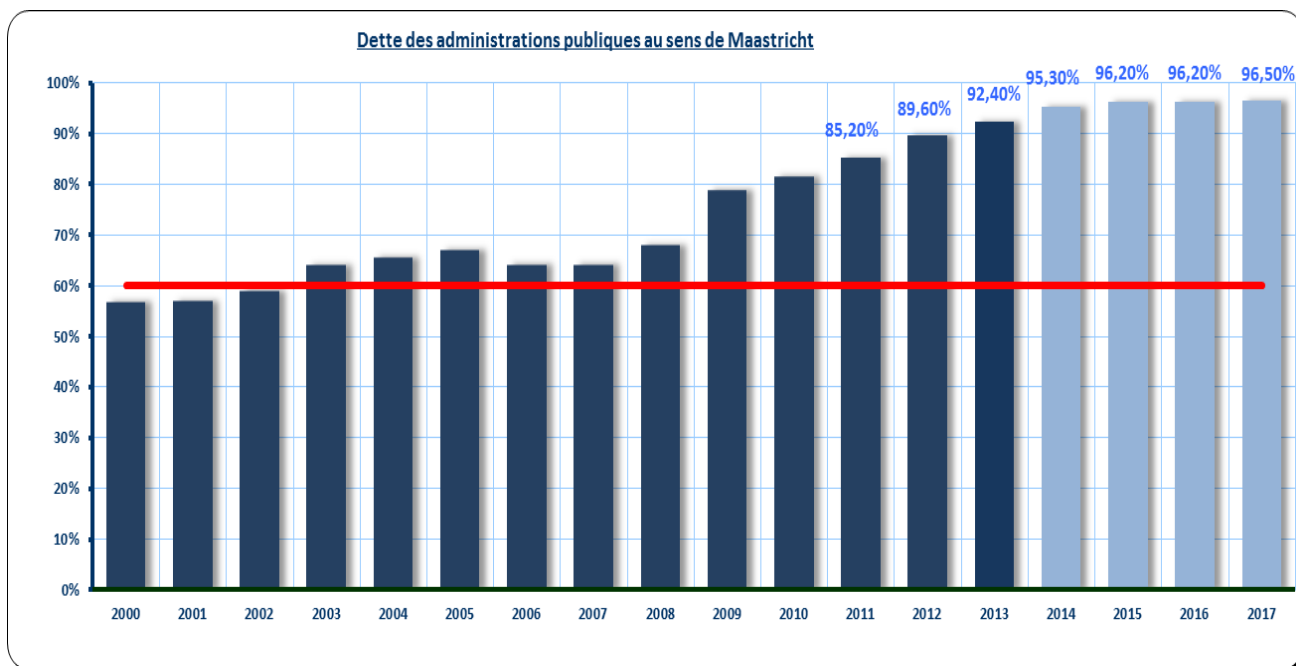
- Déficit public :

En 2016, le déficit public atteint 3.3% du PIB (3.5% en 2015) soit bien au-dessus du seuil fixé par Maastricht. En 2017, le gouvernement s'est engagé à passer sous le seuil des 3% et ramener le déficit à 2.7% du PIB.



- La dette publique :

Le niveau d'endettement public atteint 96.2 % du PIB pour 2016. En 2017, la dette devrait atteindre 96.5 % du PIB, soit quasiment l'équivalent de la richesse créée en un an.



## 2- Le projet de loi de finances pour 2017

En cohérence avec la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019 (LFPF), les grandes orientations de 2017 s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de redressement des finances publiques actuellement opéré par le gouvernement.

### 2-1 Baisse des dotations de l'Etat

La réduction du déficit est obtenue essentiellement par la diminution des dépenses publiques de 50 milliards d'euros sur la période 2015-2017.

Les collectivités territoriales y contribuent à hauteur de 2.33 milliards d'euros en 2016 (contre 3.7 milliards d'euros lors des deux exercices précédents), principalement par la baisse des dotations versées par l'Etat, celles-ci devant baisser de 10 milliards d'euros de 2015 à 2017 (soit une baisse cumulée de 20 milliards d'euros sur 3 ans).

La réforme de la DGF, programmée à l'origine dans le cadre du PLF 2016, ne figure pas dans la loi de finances 2017 et a été reportée à 2018. Le montant de la baisse de la DGF à la charge des communes s'élève en moyenne à 1% des recettes réelles de fonctionnement de l'année N-2 (budget ville et budgets annexes) corrigées des produits exceptionnels, des atténuations de produits et des recettes liées à la mutualisation.

### 2-2 Montée en puissance de la péréquation

Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place par la loi de finances de 2012.

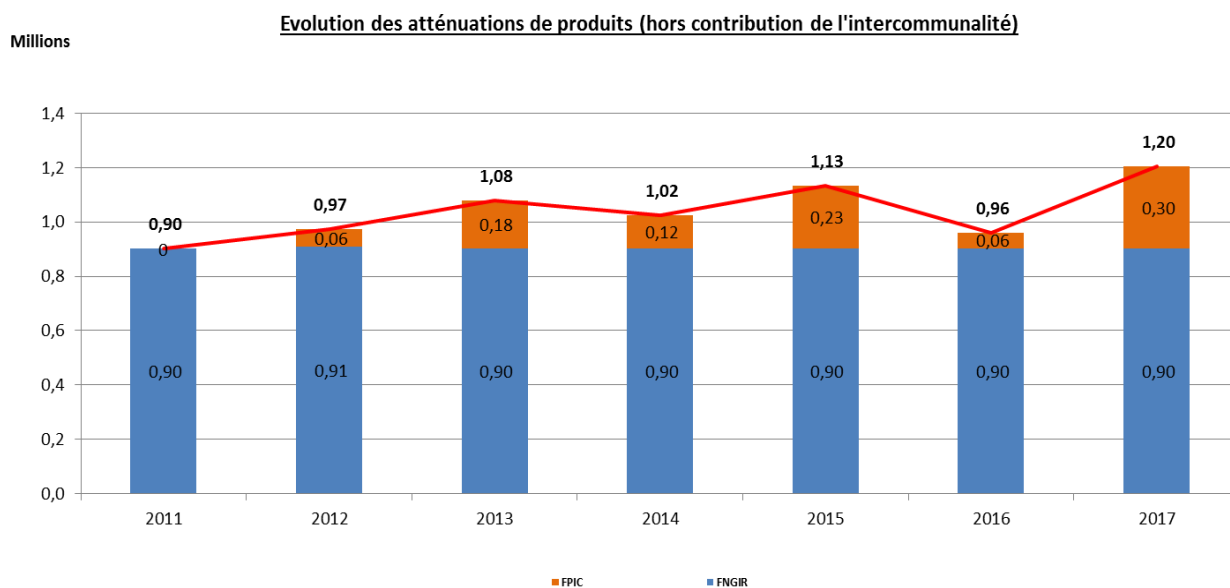
Ce fonds a pour objet de favoriser la réduction des inégalités sur l'ensemble du territoire en opérant un prélèvement sur les ensembles intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier par habitant représente plus de 0.9 fois le potentiel financier moyen national. Le fonds redistribue ensuite cette somme en direction des ensembles intercommunaux en fonction d'un indice reprenant le potentiel financier agrégé et le revenu par habitant.

L'enveloppe du FPIC a été fixée lors de sa création en 2012 à un niveau de 150 millions d'euros. Il a augmenté régulièrement depuis cette date pour atteindre 1 milliard d'euros en 2016 (2% des recettes fiscales perçues par le bloc communal). En 2017, le montant de l'enveloppe reste inchangé, mais de fortes variations sont à prévoir au sein des territoires.

En effet, suite à la loi NOTRE, de nouvelles fusions d'intercommunalités vont avoir lieu partout en France, et une augmentation de la contribution au FPIC est à prévoir pour les communes d'Île-de-France après une année de répit en 2016.

Par ailleurs, l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, en tant que communauté d'agglomération issue de la transformation d'un syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) bénéficiait d'une dérogation au calcul du potentiel financier agrégé pour le calcul du FPIC. Une pondération était appliquée sur le territoire de l'ancienne CASQY et avait réduit de 40% le potentiel fiscal de la communauté et de 32% le potentiel financier agrégé pour le FPIC 2016. Ainsi, le montant de la contribution de Villepreux au FPIC s'est élevé à 56 948 euros pour 2016, contre 230 875 euros en 2015.

Or, l'article 79 de la loi de finance rectificative n°2016-1918 du 29 décembre 2016 modifie cette disposition et une augmentation du potentiel fiscal et financier est à prévoir sur l'ensemble du territoire intercommunal de Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans ce contexte, le montant de la contribution de Villepreux au FPIC est estimé à 300 000 euros pour 2017 contre 56 948 euros en 2016.



## 2-3 Autres mesures

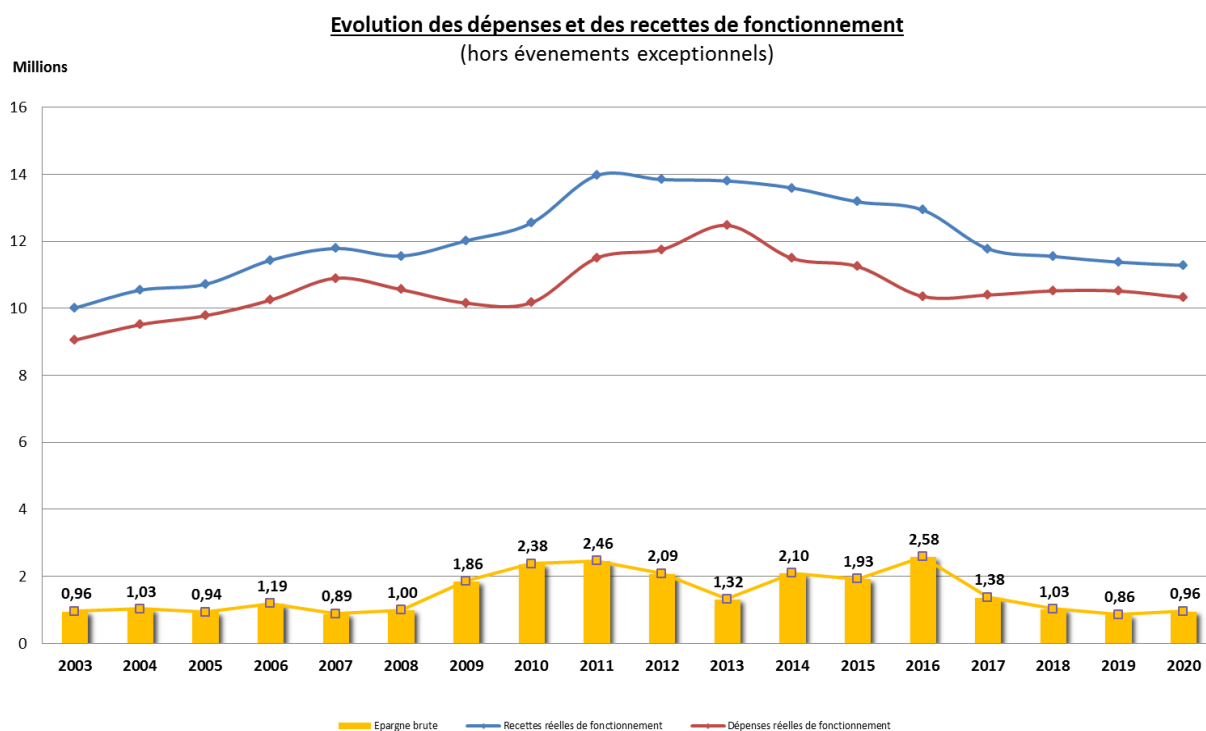
Les autres grandes mesures du PLF 2017 sont les suivantes :

1. Concernant la revalorisation fiscale des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière, celle-ci est fixée à 0.4% pour 2017.
2. La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent de 180 millions d'euros tandis que la dotation nationale de péréquation est maintenue.

3. Pour éviter le saupoudrage de la DSU, la loi de finances 2017 prévoit de réserver la DSU aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants, contre les trois quarts en 2016. Nous passons donc de 751 communes bénéficiaires à 668 communes éligibles.
4. Villepreux étant en 2016 au 728ème rang des communes éligibles à la DSU, elle fera probablement partie des communes qui ne le seront plus à compter de 2017. Pour les communes n'étant plus éligibles, une garantie dégressive est prévue pendant 3 ans dont le montant correspondra :
  - en 2017, à 90% du montant de la DSU perçu en 2016,
  - puis en 2018, à 75% du montant perçu en 2016,
  - en 2019 à 50% du montant perçu en 2016,
  - perte totale enfin de la recette en 2020.Pour information, le montant de la DSU au bénéfice de Villepreux s'élevait en 2016 à 75 525 euros. Il n'y aura donc probablement plus de versements de cette dotation à compter de 2020 suite à une diminution progressive des versements jusqu'à cette date.
5. Pour les modalités de détermination et de révision des attributions de compensation, quatre innovations importantes sont à signaler :
  - fixation d'un délai pour l'adoption du rapport par la CLETC : 9 mois suite au transfert de compétence,
  - fixation d'un délai pour le vote des communes : 3 mois à compter de la transmission du rapport par le Président de l'EPCI,
  - obligation de transmission au conseil de communauté du même rapport de la CLECT,
  - enfin, des AC en section d'investissement peuvent être créés.
6. Le fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) est reconduit en 2017 et porté à 1.2 milliard d'euros (1 milliard d'euros en 2016).

## Section II : La situation financière de Villepreux

### Section de fonctionnement :



En 2016, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 1.3% par rapport à 2015 (hors recettes exceptionnelles et hors transfert TEOM) malgré la baisse de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (-393 000 euros), du FDPTP (-167 000 euros) et de la RODP liée au contrat eau (-150 000 euros).

Ainsi, la Ville a obtenu un niveau d'épargne brute supérieur à 2015 (2.58 millions d'euros) et ceci en raison de :

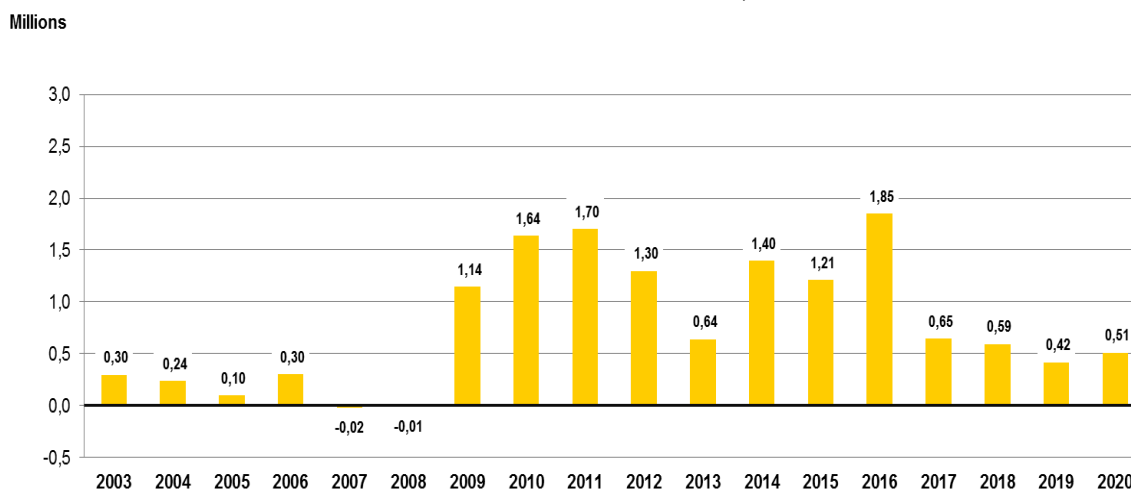
- la hausse des recettes liées aux impôts ménages suite à l'arrivée des nouvelles populations dans le quartier des Hauts du Moulin (+483 000 euros à périmètre constant sans prise en compte de la modification des taux ménages opérée en 2016),
- une hausse significative des recettes des services municipaux (63 000 euros) malgré la perte de recettes liées au contrat eau Véolia qui s'explique par l'augmentation du nombre d'enfants dans les accueils de loisirs et les cantines,
- une contribution au FPIC en baisse (-173 000 euros par rapport à 2015),
- des rattrapages de versements de la CAF (+280 000 euros par rapport à 2015),
- des pertes de change liées aux emprunts suisses moins élevées que lors de l'exercice précédent (125 664 euros en 2016 contre 142 200 euros en 2015),
- une grande maîtrise des charges à caractère général qui n'ont pas été impactées par la hausse de la population (-0.33% hors transferts de compétences),



- des dépenses de personnel contenues à un niveau stable malgré les effets de la hausse du GVT, de la hausse du point d'indice (+0,6%) et de l'augmentation des cotisations patronales.

Après déduction du remboursement du capital de la dette (chapitre 16), l'épargne nette (hors événements exceptionnels et hors remboursements anticipés de capital) s'élève en 2016 à 1.85 millions d'euros (1.21 millions d'euros en 2015).

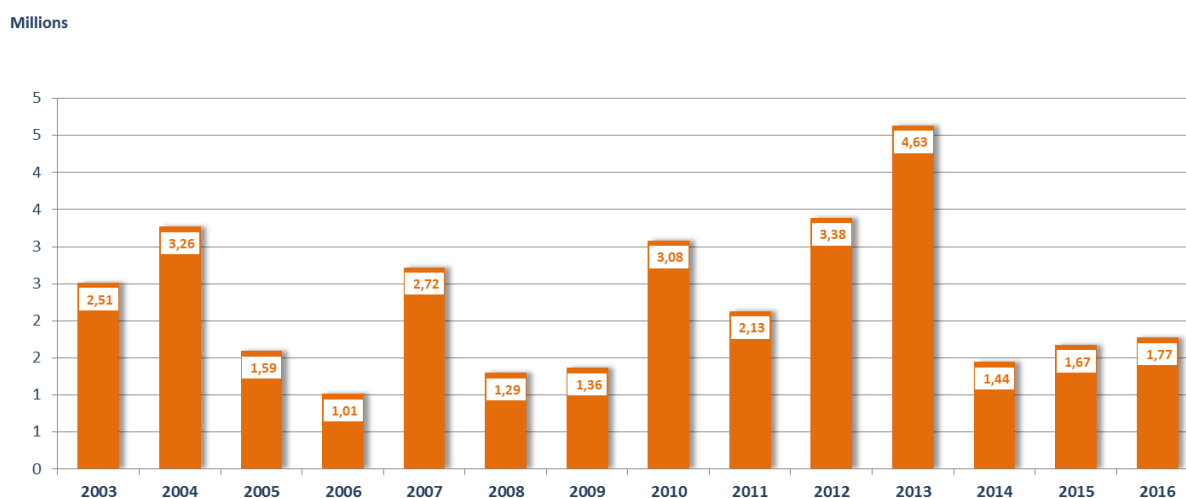
**Evolution de l'épargne nette**  
(hors événements exceptionnels tels la taxe sur les terrains devenus constructibles ou les cessions de terrains)



## Section d'investissement

### Dépenses d'équipement :

**Evolution des dépenses d'équipement depuis 2003**



Les principales dépenses d'équipement communal pour 2016 sont les suivantes :

## 2.1 INVESTISSEMENTS 2016

### Travaux de voirie (207 000 euros) :

- Travaux de voirie rue de la Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion ..... 40 000 €
- Création de places de parking en centre-ville ..... 33 000 €
- Réfection du chemin des Hauts de Grisy..... 15 000 €
- Création de places de stationnement dans le quartier des Hauts du Moulin..... 45 000 €
- Cheminement en stabilisé (butte du Trianon, Val Joyeux, avenue du Pré-Vendôme) ... 10 000 €
- Travaux rue de la Poste et rue des Orfèvres ..... 64 000 €

### Opérations d'amélioration de l'éclairage public (28 000 euros) :

- Solde phase 2 éclairage Val Joyeux..... 15 000 €
- Remplacement candélabres et mats ..... 13 000 €

### Plan de rénovation des bâtiments communaux :

#### Equipements sportifs (78 900 euros) :

- Mur d'escalade ..... 26 000 €
- Auto laveuse gymnase du Trianon ..... 8 700 €
- Sol peinture Mimoun..... 19 000 €
- Eclairage courts de tennis..... 25 200 €

#### Ecoles (106 580 euros) :

- Fournitures et pose de clôtures pour le Clos Crozatier ..... 24 000 €
- Clôtures école du Val Joyeux ..... 9 080 €
- Chaudière Groupe scolaire du Prieuré..... 54 000 €
- Remplacement groupe d'eau chaude restauration centrale..... 14 000 €
- Remplacement de deux portes pour les sanitaires de l'école Gérard Philippe..... 5 500 €

#### Petite enfance (2 500 euros) :

- Acquisitions machine à laver et aspirateur poussière ..... 2 500 €

### Sécurisation de la Ville :

#### Police municipale (116 600 euros) :

- Acquisition de GVE (Géo verbalisation électronique) ..... 4 000 €
- Interphone vidéo ..... 4 700 €
- Terminal de verbalisation électronique ..... 3 000 €
- Remplacement de portes coulissantes ..... 8 900 €
- Remplacement extincteurs ..... 4 000 €
- Vidéo protection..... 92 000 €

#### Sécurité routière (7 600 euros) :

- Panneaux de signalisation ..... 5 200 €
- Peinture routière ..... 2 400 €

### Acquisition de matériels pour les services municipaux (421 000 euros) :

- Acquisition de véhicules ..... 204 000 €
- Equipements informatiques (renouvellement de postes, tablettes, renouvellement de PABX, achat traceur, matériels téléphoniques, licences informatiques, parapheurs, NTI) .... 100 000 €

- Achats services techniques (camion, grue, tondeuse, etc.) ..... 90 000 €
- Mobilier pour les écoles ..... 12 000 €
- Equipements pour l'espace Petrucciani (chaises, tables) ..... 15 000 €

Amélioration du cadre de vie (91 000 euros) :

- Plantations ..... 7 000 €
- Acquisitions de terrains..... 24 000 €
- Aire de jeux V Park ..... 20 000 €
- Réfection de la cour de la maternelle du Val Joyeux ..... 40 000 €

Grands projets (675 000 euros) :

- Etudes restructuration cuisine centrale ..... 41 000 €
- Etude groupe scolaire ..... 255 000 €
- Etudes Pépinière ..... 15 000 €
- Maîtrise d'œuvre gymnase ..... 364 000 €

Le montant global des restes-à-réaliser au 31 décembre 2016 s'élève à 6.912 millions d'euros, dont 5.534 millions d'euros pour la construction du gymnase des Hauts du Moulin et 964 000 pour les études pour la construction du groupe scolaire.

Endettement :

Au 31 décembre 2016, l'encours de dette de la ville s'élève à 4.56 millions d'euros. L'annuité 2016 s'élève à 1 078 642.48 euros dont 730 060.44 euros pour le capital et 348 582.04 euros pour les intérêts. Les frais liés à la perte de change sur les « emprunts suisses » s'élèvent à 125 664.97 euros.

Au 31 décembre 2017, le capital de la dette serait de 3.86 millions d'euros dans l'hypothèse où aucun emprunt n'est contracté lors de cet exercice.

A partir de 2008, la ville de Villepreux est entrée dans une phase de désendettement : en 2007 le stock de la dette par habitant était de 1 124 euros ; au 31 décembre 2016, le stock de la dette par habitant sera de 445 euros.

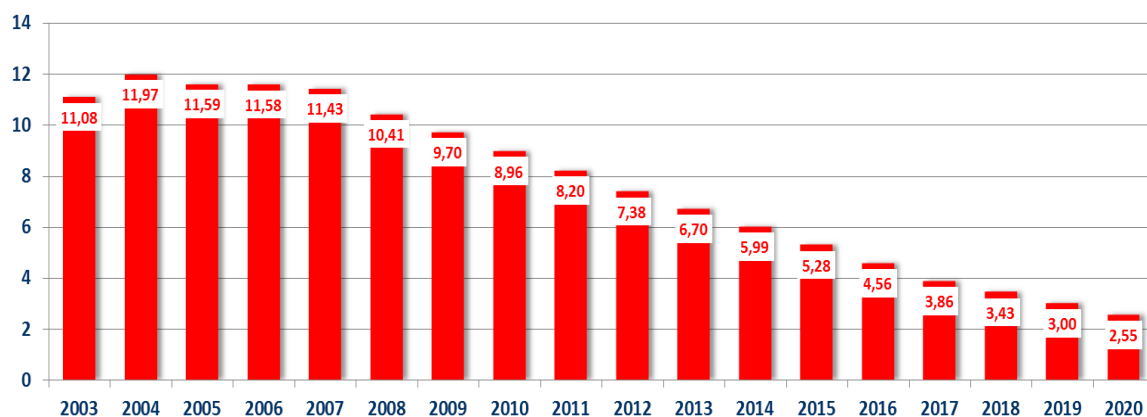
Sur les sept emprunts que compte actuellement la Ville, deux sont indexés sur la parité euro/franc suisse et relèvent de la catégorie « F » dans la classification légale des emprunts (hors « charte Gissler »). Nous noterons toutefois que ces deux emprunts contractés en 2001 pour une durée de seize ans ne représentent plus en 2017 que 5.9% de l'encours de dette et arrivent à échéance cette année.

L'ensemble des emprunts existants de la commune ont été contractés auprès de l'établissement bancaire Dexia Crédit Local de France.

Le taux d'intérêt moyen s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 4.30% hors pertes de change.

## Evolution de la dette (montants estimés au 31/12/N)

Millions



Précisons que les montants estimés à compter de 2017 relèvent d'une projection au fil de l'eau, sans prise en compte d'éventuels emprunts contractés. Compte tenu de la situation actuelle très favorable des taux sur le marché bancaire, la ville se laisse la possibilité de recourir à l'emprunt pour le financement de la section d'investissement dès 2017.

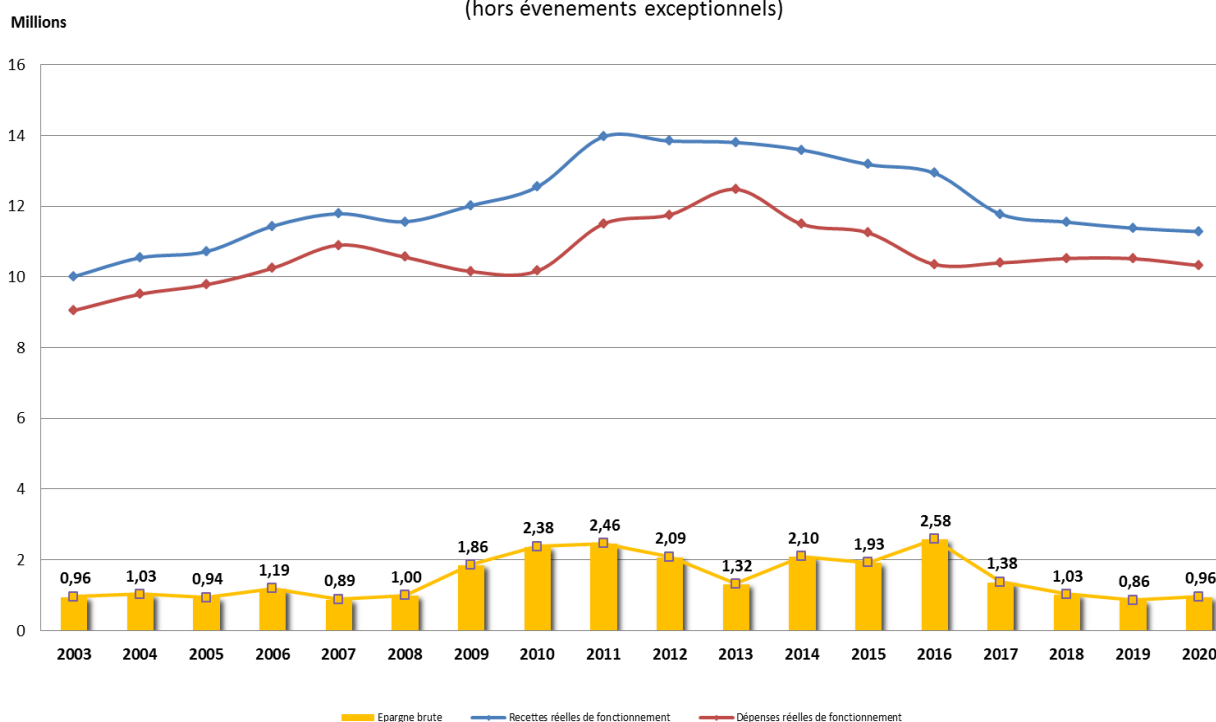
Nous noterons par ailleurs que Villepreux se trouve nettement en-dessous du seuil d'alerte concernant le « ratio Klopfer » relatif à la capacité de désendettement. Rappelons que la capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité permettant d'évaluer le nombre d'années nécessaires pour le remboursement de l'encours de dette compte tenu du niveau de l'épargne brute constaté. On estime globalement que le seuil de vigilance pour ce type d'indicateur se situe à environ 8 années et la zone critique à 12 années. Or, pour la commune de Villepreux, le niveau de cet indicateur s'élève en 2016 à 2.5 années, soit bien en-dessous du niveau d'alerte établi pour évaluer sa solvabilité.

Enfin, le taux d'endettement de la commune de Villepreux (encours de dette/recettes réelles de fonctionnement) s'élève au 31 décembre 2016 à 35.35%, contre 73.7% pour les communes de même strate démographique.

## Section III : Les orientations budgétaires pour 2017

La période 2017-2020 sera marquée par une importante baisse du niveau d'épargne brute hors événements exceptionnels (taxe sur les terrains devenus constructibles, reprise d'excédent de fonctionnement du budget annexe, etc.) malgré l'arrivée de nouvelles recettes fiscales liées au développement de la commune, et ceci en raison de la poursuite de la baisse des dotations en provenance de l'Etat et de nos divers partenaires institutionnels (DGF, FDPTP, recettes CAF, DSU) qui aura lieu au moins jusqu'en 2017 et très probablement au-delà. Cette baisse s'explique aussi par la hausse ponctuelle des coûts de fonctionnement liés aux grands projets de la commune (location de bâtiments en préfabriqué durant la période de restructuration de la cuisine centrale, assurance dommages-ouvrages pour la construction du groupe scolaire et du gymnase des Hauts du Moulin, etc.). La prospective financière prend également en compte la baisse programmée de la subvention au CCAS suite à la diminution des échéances de loyers réglées par ce dernier au bénéfice du groupe Efidis.

**Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement**  
(hors événements exceptionnels)



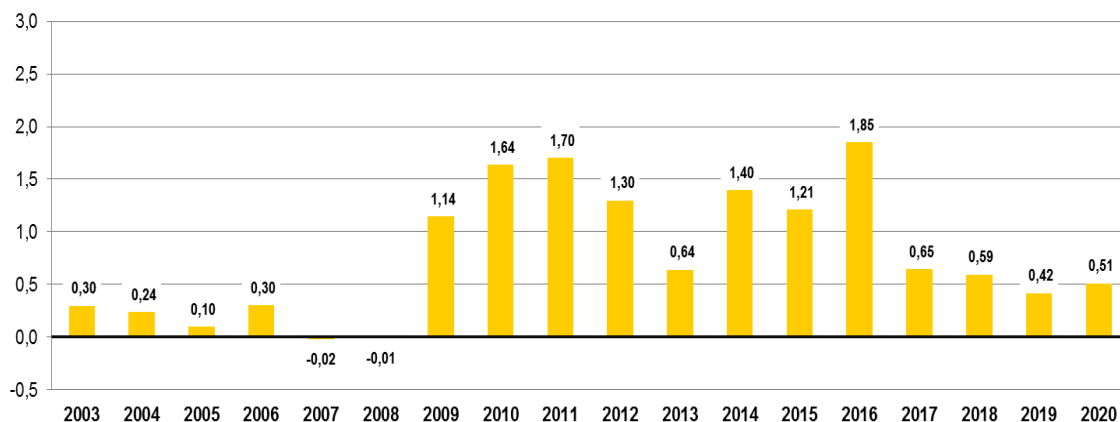
Rappelons également qu'à partir de 2017, les deux emprunts indexés sur la parité euro/franc suisse arriveront à échéance (470 000 euros d'annuités prévues en 2017 pour ces deux emprunts, dont 150 000 euros liées à la perte de change) et devraient contribuer au maintien d'une épargne nette communale positive après 2018.

Par ailleurs, la structure du budget 2017 de la commune sera marquée par les nouveaux transferts de compétence résultant de la création de SQY. En effet, l'arrivée de la commune de Villepreux au sein de cette intercommunalité conduira une nouvelle fois à d'importants transferts de charges liés aux transferts de compétences (contribution au SDIS, éclairage public, etc.).

### Evolution de l'épargne nette

(hors évènements exceptionnels tels la taxe sur les terrains devenus constructibles  
ou les cessions de terrains)

Millions



### Recettes fonctionnement 2017

#### ▪ Fiscalité :

Le chapitre 73 relatif aux impôts et taxes a connu une évolution majeure en 2016 en raison du transfert de fiscalité au bénéfice de l'intercommunalité. Ce transfert a concerné la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, IFR, TASCOM) ainsi que la Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFNB). Des ajustements ont été alors opérés afin d'assurer la neutralité fiscale pour les impôts ménages.

Une contrepartie financière a été également opérée au travers de l'attribution de compensation (AC) apparaissant au compte 7321 (1.583 millions d'euros en 2016). Le montant de l'AC évoluera encore en 2017 compte tenu du transfert de certaines compétences effectif seulement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 (éclairage public, entretien des hydrants, etc.). Il évoluera également en fonction des futurs travaux de la CLECT. Il est estimé pour l'heure à 1 008 900 euros, sans prise en compte des futurs transferts de compétence et des modifications liées aux intérêts communautaires (voiries, médiathèque, piscine), mais en intégrant la réfaction de l'AC prévue pour le financement du pacte financier et fiscal de Saint-Quentin-en-Yvelines (91 321 euros).

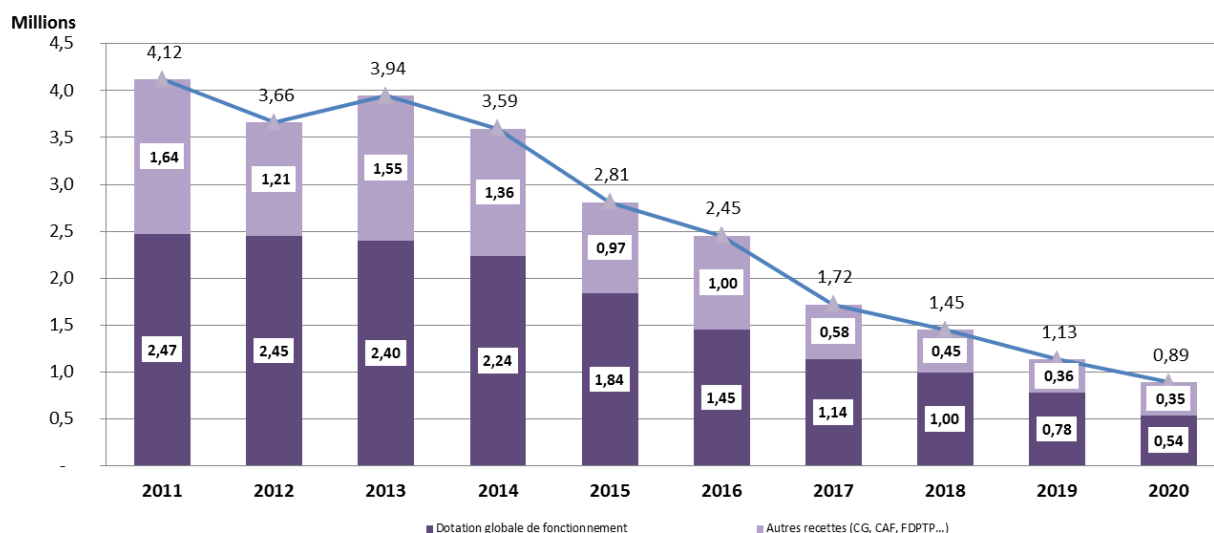
La dynamique générale des recettes de ce chapitre reste positive en raison de l'arrivée des nouvelles populations dans le quartier des Hauts du Moulin permettant à la commune de bénéficier de rentrées fiscales supplémentaires à compter de 2016 (+483 000 euros en 2016 à périmètre constant sans prise en compte des modifications de taux).

#### ▪ Les dotations et participations :

La baisse de la DGF s'élèvera à 300 000 euros. Compte tenu de l'évolution de la M14 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la baisse effective de la DGF est matérialisée en dépenses au chapitre 014, compte 73916 « contribution au redressement des finances publiques ». Le montant de la dotation forfaitaire inscrite en recettes au compte 7411 reste identique au montant réalisé de l'année précédente (1 372 009 euros).

La tendance générale du chapitre 74 reste à la baisse pour 2017. Cette évolution négative résulte de la baisse du FDPTP (-180 000 euros), des versements de la CAF (-250 000 euros) et de la perte probable de la DSU (-10 000 euros). Pour information, le FDPTP s'élevait à 529 000 euros en 2015 et à 362 000 euros en 2016. Il n'y aura plus aucun versement en provenance de cette dotation dès 2019.

### **Evolution des dotations et participations**



L'estimation de la baisse des dotations de l'Etat pour Villepreux (dont la contribution au redressement des finances publiques) est illustrée au tableau suivant :

	Pertes annuelles de dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP)	Perte cumulée de dotations de l'Etat pour Villepreux par rapport à 2011
2 011	0	0
2 012	-24 173	-24 173
2 013	-49 861	-74 034
2 014	-163 388	-237 422
2 015	-395 385	-632 807
2 016	-392 397	-1 025 204
2 017	-307 553	-1 332 757
2 018	-143 356	-1 476 113
2 019	-218 881	-1 694 994
2 020	-237 763	-1 932 757
<b>Total perte cumulée</b>		<b>-8 430 259</b>

Le tableau ci-dessous récapitule également l'évolution globale des dotations depuis 2011.

	Pertes annuelles de dotations pour Villepreux (Etat, CAF, FDPTP, etc.)	Perte cumulée de dotations pour Villepreux par rapport à 2011
2 011	0	0
2 012	-455 459	-455 459
2 013	282 964	-172 496
2 014	-348 944	-521 440
2 015	-784 979	-1 306 419
2 016	-359 227	-1 665 646
2 017	-730 512	-2 396 157
2 018	-271 139	-2 667 296
2 019	-315 730	-2 983 026
2 020	-243 092	-3 226 118
<b>Total perte cumulée</b>		<b>-15 394 057</b>

- Les produits des services et du domaine

Pour 2017, la commune a procédé à une réévaluation de certains de ses tarifs municipaux indexée sur les projections d'inflation du PLF 2017 (+0,8%). La tendance du chapitre 70 reste à la baisse en raison de la perte définitive des recettes liées à la redevance d'occupation du domaine public à la charge de Véolia (1 400 000 de recettes prévues en 2017 contre 1 490 000 en 2016).

- Les produits de gestion courante

Le chapitre 75 est composé pour l'essentiel de recettes liées aux loyers, locations de salles, et divers remboursements liés à la gestion courante des services municipaux (téléphonie, assurances, électricité, etc.). Il a connu une hausse ponctuelle en 2016 en raison d'un remboursement d'assurances suite au vol d'un camion appartenant à la commune (126 000 euros). Il devrait s'élever à 90 000 euros en 2017.

- Excédent de fonctionnement 2016

L'excédent de fonctionnement de 2016 à reporter sur le budget 2017 est estimé à 7 137 094 euros en tenant compte de l'excédent de fonctionnement du budget annexe qui sera repris dans le budget principal suite à la clôture et au transfert de compétences du budget assainissement.

### Dépenses de fonctionnement 2017

Le budget 2017 sera une nouvelle fois impacté par la fusion CASQY/CCOP et l'intégration de Villepreux à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Sur le plan budgétaire, l'impact sur le chapitre 011 de ces modifications sera matérialisé par une nouvelle baisse des dépenses en raison de la non-réalisation des dépenses d'éclairage public suite aux transferts de compétences (96 000 euros ont été dépensés sur cette compétence du 1er janvier au 30 juin 2016).

Le chapitre 65 sera également en baisse suite au transfert de la contribution au SDIS à SQY (307 314 euros payés par la commune de Villepreux en 2016) et à la baisse de la subvention au



CCAS en raison de la diminution des échéances de loyers pris en charge par ce dernier au bénéfice du groupe Efidis (-75 000 euros).

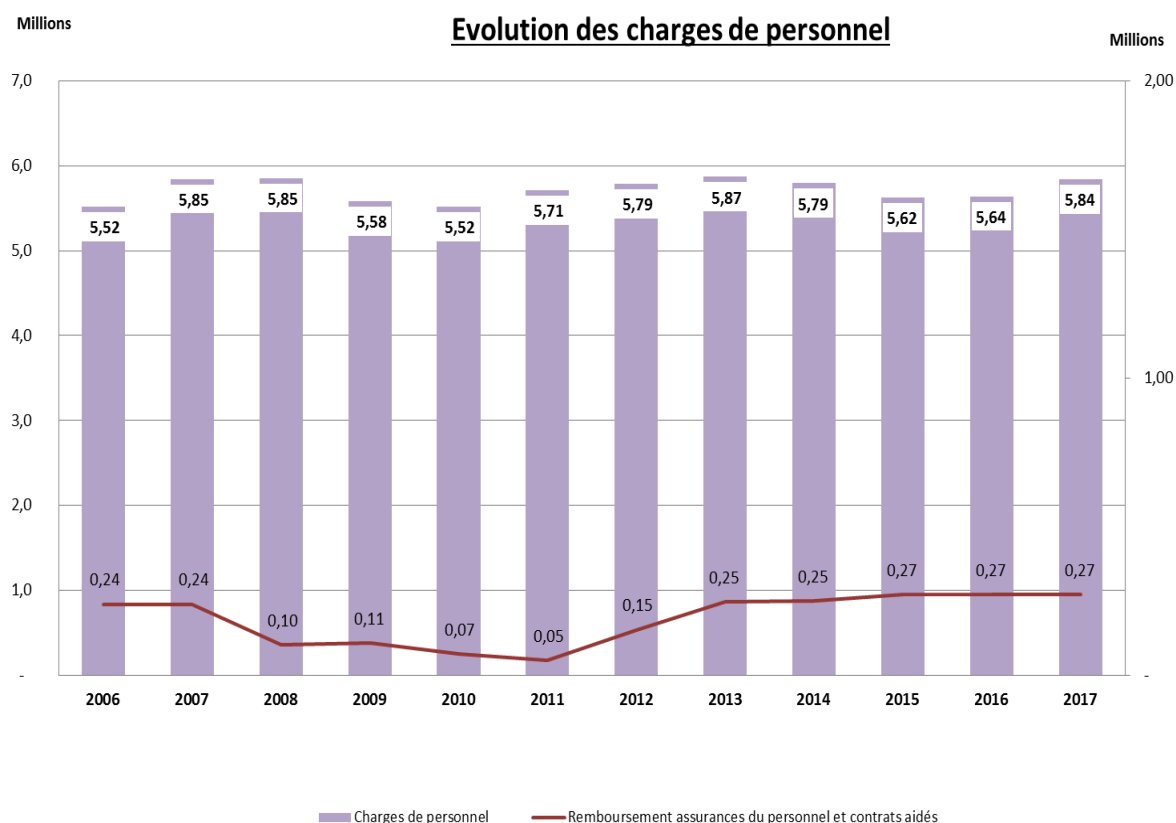
Sur les autres secteurs, les dépenses de fonctionnement continueront à être rationalisées, et notamment pour celles liées au fonctionnement courant des services (eau, électricité, gaz, etc.).

Nous noterons d'ailleurs que la baisse programmée du prix du m<sup>3</sup> d'eau suite à l'adhésion de la commune de Villepreux au SMGSEVESC (Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud) a contribué à la maîtrise du chapitre 011 au CA 2016 (-25 000 euros par rapport à 2015) de même que l'adhésion au syndicat SEY pour la consommation d'électricité (-15 000 euros sur cette même période).

Un nouvel effort de gestion devra néanmoins être effectué sur les charges à caractère général afin de compenser une partie de la hausse de certaines dépenses :

- augmentation du FPIC,
- hausse de certaines dépenses de fonctionnement induites par le lancement de grands projets d'investissement (assurances dommages ouvrage pour le groupe scolaire et le gymnase des Hauts du Moulin).

Sur le chapitre 012, Villepreux confirme sa grande maîtrise des charges de personnels et réussit, encore en 2016, à contenir la hausse de ses dépenses (+0,29%) malgré l'application de la revalorisation du point d'indice de 0,6% au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et les hausses de cotisations diverses.



Les dépenses de personnel représentent 53.64% des dépenses réelles de fonctionnement en 2016, contre 56.5% pour les communes de même strate démographique.

Cette maîtrise des dépenses a été rendue possible grâce à un travail continu d'optimisation du fonctionnement des services permettant une grande maîtrise des effectifs.

Evolution des effectifs (ETP)	déc-12	déc-13	déc-14	déc-15	déc-16
Titulaires	128.2	122.8	128.4	121.9	122.8
Contractuels	32	34.6	19	19	14.20
Contrats aidés		7	10	7.02	13.73
TOTAL	160.2	164.4	157.4	147.92	150.73

Malgré les efforts continus de maîtrise, l'année 2017 devrait être marquée par une hausse des dépenses de personnel, imputable pour plus de 50% aux réformes imposées par l'Etat.

L'hypothèse de hausse retenue pour la masse salariale en 2017 sera de 3.55% (200 000 euros) liées notamment à :

- la revalorisation du point d'indice (coût : 18 000 euros en 2016, 69 000 euros en 2017),
- l'application du PPCR (Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations) et notamment les revalorisations indiciaires (+42 000 euros),
- la hausse du SMIC et des cotisations sociales,
- l'organisation de 4 scrutins électoraux en 2017 (24 000 euros),
- une création de poste à la police municipale et une création de poste au service communication associée à des recettes dédiées (emploi aidé).

Dans ce contexte, la maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel demeure un enjeu majeur pour les années à venir. L'arrivée de la nouvelle population ne doit pas entraîner de hausse importante des effectifs et l'objectif est de continuer à réinterroger systématiquement notre organisation, notamment à l'occasion de chaque départ.

A noter la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP – régime indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement professionnel) qui s'effectue dans un cadre contraint et donc avec l'objectif de respecter la même enveloppe budgétaire. Les revalorisations de régime indemnitaire en 2017 s'effectueront donc de façon très limitée.

Concernant le temps de travail effectif au sein de la Ville de Villepreux, il est actuellement de 1535h10. L'écart avec la durée légale des 1607 h vers laquelle devra tendre la collectivité s'explique par le bénéfice d'un nombre de jours de congés supérieurs au régime de base. Lors de la mise en place des 35h, les rythmes de travail ont été organisés sur une base de 35h hebdomadaire. Les jours de congés supplémentaires ne correspondent donc pas à des récupérations (type RTT).

Nous noterons enfin que la masse salariale estimée pour 2017 intègre des postes susceptibles de faire l'objet d'un transfert de compétences à SQY au cours de l'année 2017. Les reversements de l'intercommunalité feront l'objet d'une décision modificative après évaluation par la CLECT.

### Dépenses d'investissement 2017

#### Grands projets :

- travaux gymnase des Hauts du Moulin (6.5 millions d'euros TTC) : travaux en cours et livraison au printemps 2018,

- création d'un terrain de foot synthétique (840 000 euros TTC) : travaux réalisés si les subventions sont attribuées à la commune par ses partenaires institutionnels (CD78, FFF, Région Île-de-France),
- groupe scolaire des Hauts du Moulin (11 millions d'euros TTC) : études en cours, début des travaux fin 2017,
- étude restructuration de la cuisine centrale (2.5 millions d'euros TTC) : travaux prévus entre l'été 2018 et l'été 2019.

#### Sécurisation de la Ville :

- enveloppe pour la Vidéo protection.

#### Poursuite des programmes de gros entretien du patrimoine communal (voirie, bâtiment,...) :

- entretien des bâtiments communaux,
- première phase du Plan d'Informatisation des écoles (PIE) 2017-2020,
- plan de réhabilitation des écoles (PRE) 2017-2020,
- entretien de voirie.

Compte tenu du niveau élevé de dépenses d'investissement prévues pour les grands projets sur les prochaines années, la gestion en AP/CP sera mise en place par la commune afin d'assurer un pilotage pluriannuel des dépenses et de limiter leur impact sur le solde des restes-à-réaliser apparaissant au moment de la clôture de l'exercice comptable. Ainsi deux autorisations de programme seront créées pour deux grands projets : la construction du groupe scolaire et la restructuration de la cuisine centrale. Une délibération validant ces deux AP sera présentée au moment du vote du budget 2017.

#### Recettes d'investissement 2017

##### **Subvention d'investissement :**

##### Subventions pour le gymnase des Hauts du Moulin (RAR 2016) :

- Etat (fonds de soutien à l'investissement public local) : 955 000 euros,
- Conseil Régional (550 000 euros),
- Conseil départemental (500 000 euros).

**Fonds de compensation de TVA (CA 2016) ..... 176 000 euros**

**Excédent d'investissement 2016 (compte 001) ..... 3 787 641 euros**

Le financement de la section d'investissement sera éventuellement complété par de l'emprunt dont les recettes sont imputées au compte 1641.

## Section IV

# Les orientations budgétaires de l'hôtel d'entreprises pour 2017

Le conseil municipal a institué, en 2002, un budget annexe pour retracer l'ensemble des opérations financières relatives à la construction et à la gestion de l'Hôtel d'Entreprises.

Il a en effet été jugé nécessaire de distinguer du budget communal l'ensemble des opérations comptables et budgétaires de l'Hôtel d'Entreprises, car l'ensemble de ces opérations fait l'objet d'une comptabilité de TVA gérée par le comptable de la ville.

La construction a été financée à l'aide d'un crédit-bail dont le remboursement constitue aujourd'hui l'essentiel des dépenses de fonctionnement pour une durée de 15 ans depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2002.

Au regard de ces dépenses, la perception des loyers des locataires de la commune constitue les recettes dans le cadre d'un contrat de bail conclu avec les sociétés SCI Clagny-Trianon et Clagny-Villepreux.

Le budget de fonctionnement 2017 devrait s'élever à 230 000 euros (dépenses-recettes) et ne comporte aucune opération d'investissement.

Ainsi, la gestion et le fonctionnement de ce bâtiment constituent une opération blanche pour la commune.

# Index des abréviations

AC : Attribution de Compensation  
AP/CP : Autorisation de Programme/Crédits de Paiement  
ATR (loi du 6 février 1992) : Administration Territoriale de la République  
BP : Budget Primitif  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CASQY : Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CCOP : Communauté de Communes de l'Ouest Parisien  
CD78 : Conseil Départemental des Yvelines  
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises  
CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées  
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises  
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement  
DNP : Dotation Nationale de Péréquation  
DSR : Dotation de Solidarité Rurale  
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine  
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
ETP : Equivalent Temps Plein  
FDPTP : Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle  
FFF : Fédération Française de Football  
FPIC : Fonds de Péréquation Intercommunal  
FSIL : Fonds de Soutien à l'Investissement public Local  
GVE : Géo Verbalisation Electronique  
GVT : Glissement Vieillesse Technicité  
LPFP : Loi de Programmation des Finances Publiques  
NOTRE (loi du 7 août 2015) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PLF : Projet de Loi de Finances  
PIE : Plan d'Informatisation des Ecoles  
PPCR : Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations  
PRE : Plan de Réhabilitation des Ecoles  
RAR : Restes à Réaliser  
RIFSEEP : Régime Indemnitare lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel  
ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire  
RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public  
RTT : Réduction du Temps de Travail  
SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle  
SCI : Société Civile Immobilière  
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours  
SMGSEVESC : Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud  
SMIC : Salaire Minimum d'Insertion et de Croissance  
SQY : Saint-Quentin-en-Yvelines  
TAFNB : Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti  
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée